



Changement d'avis sur un produit acheté en magasin

Par **mapival**, le **20/01/2010** à **08:08**

Bonjour,

J'ai acheté un pc portable acer à auchan villebon sur yvette vendredi 15 janvier 2010.

Mardi 19 janvier, le pc ne redémarre pas, je suis obligé de faire une restauration complète du système. Durant cette réinstallation je m'aperçois de la présence d'une tâche blanche de plus en plus lumineuse à l'écran(diamètre 1mm environ).

Le jour même je retourne au magasin pour expliquer mon problème et demander un échange. Le vendeur refuse de me l'échanger et me dit que je doit contacter la hot line acer et l'envoyer en réparation.

Je lui dit alors que je souhaite profiter de l'engagement Auchan "changement d'avis sous 10 jours", il me dit que cela n'est pas possible car le produit a été ouvert.

Quels sont mes droits ? Que dois-je faire ?

Cordialement